

LA SITUATION DES SALAIRES ABSENTS CONTEXTE COVID

à jour au 11 janvier 2021

LLAMAS & ASSOCIÉS

Equipe placée au chômage partiel ?

Oui

Indemnité d'activité partielle

Non

Possibilité de télétravail ?

Non

Quelles absences possibles ?

Oui

Salarié malade ? (Covid ou non)

arrêt de travail classique médecin ou médecin du travail

Oui

IJSS avec carence + maintien de salaire classique employeur

Non

Salaire 100 %

Personnes symptomatiques en attente test (sous 2 jours)



arrêt de travail **dérogatoire** autodéclaré CPAM sur ameli.fr

IJSS sans carence 4 jours max



test

Résultat test



arrêt de prolongation dérogatoire



reprise du travail ou arrêt de travail classique si autre maladie

IJSS sans carence 7 jours max



Personnes "contact"



arrêt de travail **dérogatoire** par médecin ou CPAM

IJSS sans carence 7 + 7 jours max



Personnes vulnérables ne pouvant bénéficier de mesures de protection renforcées en entreprise



certificat d'isolement par médecin

Indemnité d'activité partielle

Parents gardant leurs enfants de - de 16 ans ou handicapé pour fermeture crèche / classe / école ou enfant cas contact



attestation fermeture établissement ou certificat isolement CPAM + attestation sur l'honneur

Indemnité d'activité partielle



= Maintien de salaire "Code du travail" dérogatoire par l'employeur (sans condition d'ancienneté et sans carence)

Plus d'informations :

